

**UTILISATION DE LA DISPENSE DE RECOURIR À LA
PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LES
CONTRATS D'APPROVISIONNEMENTS
DE COURT TERME**

1. INTRODUCTION

1 La dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les approvisionnements de
2 court terme constitue un outil important de la stratégie d'approvisionnements du
3 Distributeur. Lorsque des déséquilibres de court terme émanent d'aléas climatiques ou
4 de pannes d'équipements, le Distributeur doit être en mesure d'acquérir rapidement les
5 approvisionnements nécessaires pour répondre à la demande. .

6 Seule la dispense permet au Distributeur d'acquérir par l'entremise d'ententes
7 bilatérales ou sur les bourses énergétiques, les quantités d'énergie requises en temps
8 opportun.

9 Grâce aux ajustements fins à l'équilibre entre l'offre et la demande que permet la
10 dispense, le Distributeur est en mesure de minimiser le recours à l'entente-cadre et le
11 volume d'électricité patrimoniale inutilisé. Le Distributeur présente, dans les pages
12 suivantes, le bilan de son utilisation de la dispense de recourir aux appels d'offres pour
13 effectuer certains achats en 2010. Il fournit également une synthèse des principales
14 statistiques relatives aux achats effectués en vertu de la dispense de recourir à la
15 procédure d'appel d'offres.

2. ACHATS EN VERTU DE LA DISPENSE COMME OUTIL AU SEIN DU PORTEFEUILLE D'APPROVISIONNEMENTS DE COURT TERME

16 En 2010, le Distributeur a réalisé des achats de court terme de 713 GWh. Il s'agit d'une
17 diminution de 34 % par rapport aux achats réalisés en 2009 (1 074 GWh) et une
18 diminution de 18 % par rapport à ceux de 2008 (866 GWh). Le tableau 1 présente la
19 répartition des achats de court terme par catégories de transaction.

1
2

TABLEAU 1
ACHATS DE COURT TERME (EN GWh)

| | 2010 |
|--------------------------|--------------|
| Transactions bilatérales | 596,3 |
| Day-Ahead Market (DAM) | 72,2 |
| Real-Time (RT) | 44,3 |
| Total | 712,7 |

3

4 La plupart des achats, soit 84 %, ont été réalisés par le biais de transactions bilatérales.

5 De la même manière que les transactions bilatérales, les achats DAM qui représentent
6 10 % des achats de court terme, ont été utilisés pour combler les déséquilibres de très
7 court terme qui peuvent se présenter dans la gestion courante des approvisionnements.

8 Les achats effectués sur les marchés en temps réel ont été requis pour l'alimentation de
9 la charge locale lors de travaux d'entretien demandés par le Transporteur et pour
10 répondre à des situations d'urgence telles que des épisodes de verglas ou des bris
11 d'équipement. Ces derniers comptent pour 6 % des achats de court terme.

3. DESCRIPTION DES ACHATS EFFECTUÉS : PRODUITS, QUANTITÉS ET PRIX

12 Le Distributeur a respecté les modalités d'application de la dispense. Toutes les
13 transactions effectuées sous dispense visaient l'acquisition de produits comportant des
14 livraisons physiques dont les durées ne dépassaient pas 3 mois. Le tableau 2 répartit
15 les transactions bilatérales par types de produit tandis que le tableau 3 présente, de
16 façon un peu plus détaillée, les transactions par fournisseurs.

1
2
3

TABLEAU 2
NOMBRE DE TRANSACTIONS BILATÉRALES PAR PRODUITS ACQUIS
EN VERTU DE LA DISPENSE EN 2010

| Approvisionnement | Produit | Durée livraisons | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Total |
|-------------------|-------------------|------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Journalier | Daily | 3 jours et moins | 2 | 0 | 31 | 21 | 54 |
| Hebdomadaire | Balweek, Weekly | 4 à 7 jours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mensuel | Balmonth, Monthly | plus de 7 jours | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Total | | | 2 | 0 | 31 | 22 | 55 |

4

5 Les transactions ont été essentiellement effectuées pour des approvisionnements de
6 trois jours et moins. Généralement, ces approvisionnements sont acquis deux jours
7 avant le début des livraisons.

8
9
10

TABLEAU 3
SOMMAIRE DES TRANSACTIONS BILATÉRALES D'ACHAT
RÉALISÉES EN 2010 PAR FOURNISSEURS

| Fournisseur | Profil | Nombre de transactions | MWh | \$ US | \$ US/MWh | \$ CA | \$ CA/MWh |
|-------------------------------------|-------------|------------------------|----------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Brookfield Energy Marketing Inc. | 24 heures | 2 | 7 807 | 336 027 \$ | 43,04 \$ | 346 625 \$ | 44,40 \$ |
| Brookfield Energy Marketing Inc. | Hors Pointe | 14 | 21 025 | 808 335 \$ | 38,45 \$ | 828 024 \$ | 39,38 \$ |
| Brookfield Energy Marketing Inc. | Pointe | 1 | 3 370 | 129 730 \$ | 38,50 \$ | 133 879 \$ | 39,73 \$ |
| Cargill Energy Trading Canada, Inc. | 24 heures | 2 | 23 000 | 818 617 \$ | 35,59 \$ | 844 800 \$ | 36,73 \$ |
| Cargill Energy Trading Canada, Inc. | Hors Pointe | 7 | 20 700 | 771 466 \$ | 37,27 \$ | 784 250 \$ | 37,89 \$ |
| Cargill Energy Trading Canada, Inc. | Pointe | 6 | 28 450 | 1 481 863 \$ | 52,09 \$ | 1 528 050 \$ | 53,71 \$ |
| Hydro-Québec Production | 24 heures | 7 | 344 950 | 27 536 609 \$ | 40,23 \$ * | 27 793 107 \$ | 41,33 \$ * |
| Hydro-Québec Production | Hors Pointe | 11 | 134 450 | 4 420 075 \$ | 32,88 \$ | 4 476 559 \$ | 33,30 \$ |
| Hydro-Québec Production | Pointe | 4 | 11 300 | 497 100 \$ | 43,99 \$ | 512 999 \$ | 45,40 \$ |
| Powerex | 24 heures | 1 | 1 200 | 57 377 \$ | 47,81 \$ | 59 100 \$ | 49,25 \$ |
| Powerex | Hors Pointe | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Powerex | Pointe | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Total | | 55 | 596 252 | 36 857 199 \$ | 37,58 \$ * | 37 307 394 \$ | 38,40 \$ * |

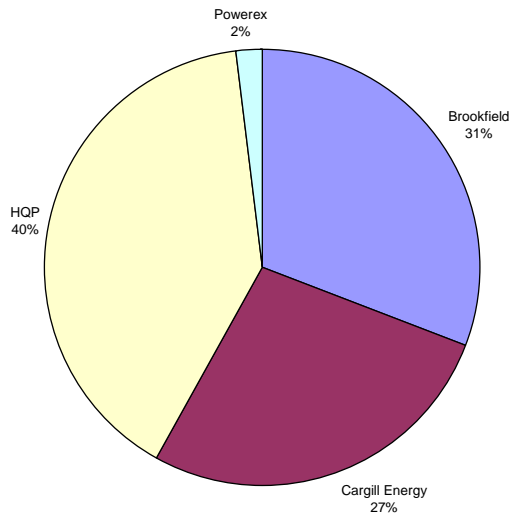
11

12 * Les coûts moyens sont établis en excluant une transaction d'échange d'énergie de 298,4 GWh qui se
13 solde à zéro au cours de l'année 2010 en contrepartie d'une vente de même volume effectuée auprès
14 d'Hydro-Québec Production.

15 Le graphique 1 présente la part du nombre de transactions d'achat effectuées avec
16 chaque fournisseur en 2010. Le graphique 2 montre la part des achats bilatéraux
17 d'énergie auprès de chaque fournisseur.

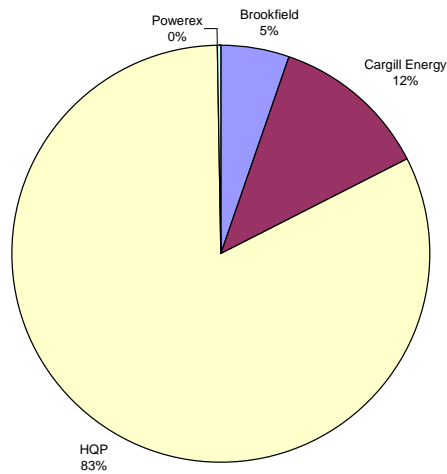
1
2
3

GRAPHIQUE 1
RÉPARTITION DU NOMBRE DE TRANSACTIONS BILATÉRALES D'ACHAT
PAR FOURNISSEURS EN 2010



4
5
6
7

GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION PAR FOURNISSEURS DES ACHATS D'ÉNERGIE EFFECTUÉS
PAR LE BIAIS DE TRANSACTIONS BILATÉRALES EN 2010



8

1 En 2010, 40 % des transactions bilatérales ont été effectuées auprès d'Hydro-Québec
 2 Production, soit à peu près la même proportion qu'en 2009. Les achats d'énergie auprès
 3 d'Hydro-Québec Production, par le biais de ces transactions, ont représenté près de
 4 83% de l'énergie achetée en 2010. En 2009, les achats d'énergie auprès d'Hydro-
 5 Québec Production représentaient 49 % du total.

6 Les transactions bilatérales d'achat auprès de Brookfield et de Cargill Energy ont
 7 représenté respectivement 31 % et 27 % du nombre de transactions effectuées en 2010
 8 pour 5 % et 12 % du total de ce type d'achat d'énergie.

9 Le tableau 4 présente le sommaire des transactions d'achat sur les bourses
 10 énergétiques. Ces transactions ont été effectuées auprès d'Emera, de Cargill, d'Hydro-
 11 Québec Production, de TransÉnergie et de Brookfield.

12 **TABLEAU 4**
 13 **SOMMAIRE DES TRANSACTIONS D'ACHAT SUR LES BOURSES ÉNERGÉTIQUES EN 2010**

| Bourse | Produits | Nombre de transactions | Quantité totale MWh | Prix \$US/MWh | Prix \$CA/MWh |
|--------------|----------|------------------------|---------------------|-----------------|-----------------|
| NE ISO | RT | 16 | 14 845 | 77,18 \$ | 79,10 \$ |
| NE ISO | DAM | 6 | 7 966 | 72,97 \$ | 75,24 \$ |
| NBSO | RT | 15 | 4 887 | 199,94 \$ | 205,80 \$ |
| IESO | RT | 16 | 19 079 | 42,71 \$ | 44,22 \$ |
| NY ISO | DAM | 9 | 64 220 | 60,19 \$ | 62,00 \$ |
| NY ISO | RT | 1 | 3 068 | 97,83 \$ | 98,61 \$ |
| CF(L)Co | RT | 1 | 2 405 | 2,47 \$ | 2,54 \$ |
| Total | | 64 | 116 470 | 66,02 \$ | 67,95 \$ |

14
 15 Globalement, le processus transactionnel mis en place pour acquérir les
 16 approvisionnements sous dispense permet au Distributeur de susciter une bonne
 17 concurrence de la part des soumissionnaires, et ce, de manière transparente et
 18 équitable dans l'intérêt de tous les consommateurs québécois.

19 Le Distributeur reste toujours ouvert à conclure des ententes avec d'autres fournisseurs,
 20 le cas échéant.

4. CONCLUSION

1 Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Distributeur utilise, lorsque requis, la dispense de recourir
2 à la procédure d'appel d'offres accordée par la Régie. Au cours des années, cette
3 dispense a permis au Distributeur de réagir rapidement pour combler ses besoins lors
4 de déséquilibres offre-demande ponctuels. La dispense s'avère un outil
5 d'approvisionnement à la fois complémentaire aux procédures d'appels d'offres de long
6 et de court terme et essentiel à l'équilibre entre l'offre et la demande que le Distributeur
7 doit assurer en tout temps.

8 Le Distributeur a mis en place un processus équitable et transparent qui, à ce jour, a
9 suscité l'intérêt de plusieurs contreparties.

10 Le Distributeur aura toujours besoin d'effectuer des ajustements de court terme à ses
11 approvisionnements pour répondre à la demande. D'année en année, le recours à
12 chacun des outils varie en fonction notamment des fluctuations de la demande et de la
13 composition de son portefeuille. La dispense constitue à cet égard un élément important
14 de la stratégie d'approvisionnements du Distributeur. En outre, comme en témoigne le
15 bilan de l'année 2010, les quantités d'énergie ainsi acquises demeurent faibles.